

# 10 Disparités socioéconomiques dans l'enseignement fondamental et secondaire

La répartition différenciée des élèves en fonction de l'indice socioéconomique apparaît très tôt dans le parcours scolaire et s'accroît tout au long du parcours dans l'enseignement obligatoire, avec un effet plus marqué pour les garçons.

Cet indicateur porte sur le public de l'enseignement fondamental et secondaire, en 2009-2010, sur la base des caractéristiques socioéconomiques des quartiers où vivent les élèves.

Le niveau socioéconomique est établi à partir d'un indice socioéconomique (ISE) attribué à chaque élève selon le quartier<sup>1</sup> où il vit.

La figure 10.1 présente les indices socioéconomiques<sup>2</sup> moyens attribués aux élèves, filles et garçons, en fonction des niveaux et formes d'enseignement fréquentés. Si dans l'enseignement ordinaire, la valeur de l'indice est proche de 0, l'enseignement spécialisé, quant à lui, se positionne, tous niveaux confondus, à l'indice -0,39. Un écart comparable se marque entre l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice (+0,10) et l'enseignement secondaire en alternance (-0,30).

La figure 10.2 présente les indices socioéconomiques moyens des quartiers où résident les élèves, garçons et filles, de l'enseignement secondaire ordinaire en fonction des années d'études et des formes d'enseignement suivies<sup>3</sup>. Une disparité importante entre les formes de l'enseignement secondaire apparaît. Elle commence dès l'entrée dans le secondaire avec un écart de 0,58 entre les indices moyens du 1<sup>er</sup> degré commun (1C-2C) et du

1<sup>er</sup> degré différencié (1D-2D), qui accueille des élèves n'ayant pas obtenu de CEB (Certificat d'Études de Base) en primaire. Cette dispersion s'accroît dans les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> degrés où le niveau socioéconomique moyen pour les élèves fréquentant la forme professionnelle (de la 3P à la 6P) est de -0,27, pour la forme technique de qualification (de la 3TQ à la 6TQ) de +0,01. Pour la forme technique de transition (de la 3TT à la 6TT), l'indice moyen passe à +0,27 et enfin pour la forme générale (de la 3G à la 6G), il atteint +0,34. Ainsi la 2C, à l'issue de laquelle intervient l'orientation, agit véritablement comme « gare de triage » en fonction du niveau socioéconomique des élèves pour leur choix en 3<sup>e</sup> année.

Comme le montre la figure 10.2, dans chaque forme d'enseignement, l'indice socioéconomique moyen progresse avec l'année d'études. Cela peut s'expliquer par la sortie, durant le parcours scolaire, d'élèves socioéconomiquement défavorisés, ou encore par une possible augmentation de la moyenne de l'indice dans d'autres formes d'enseignement, si des élèves socioéconomiquement plus favorisés y sont réorientés. Pour les filles fréquentant l'enseignement secondaire ordinaire, l'ISE moyen est toujours plus faible et indique un filtrage progressif moins fort pour cette part du public scolaire.

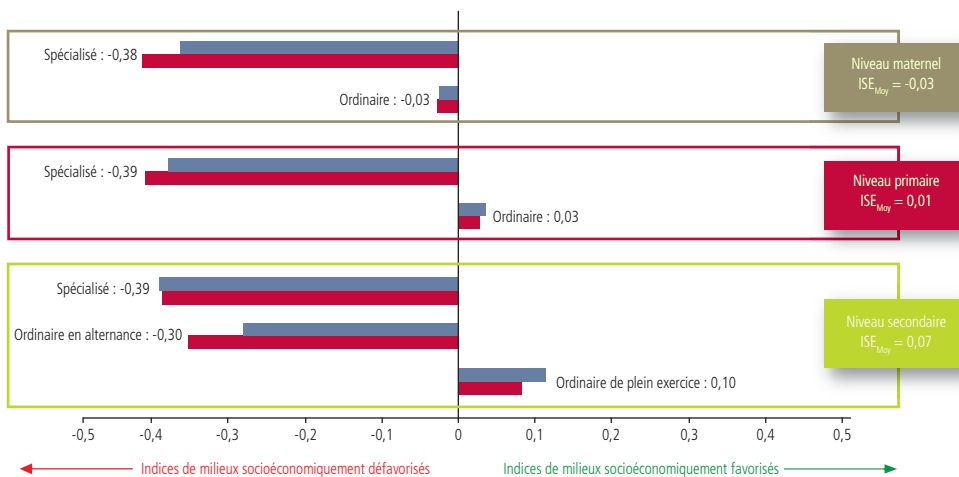
1 Un quartier ou secteur statistique est la plus petite entité administrative pour laquelle des données socioéconomiques et administratives sont disponibles.

2 En application de l'arrêté du 20 juillet 2005 du Gouvernement de la Communauté française approuvant le choix des variables et la formule de calcul de l'indice socioéconomique de chaque secteur statistique, pour chaque quartier, l'indice composite socioéconomique est calculé sur la base des 11 variables socioéconomiques suivantes (avec indication de la dernière année disponible par variable) : (1) revenu moyen par habitant en euros (2001) ; (2) revenu médian par ménage en euros (2001) ; (3) part des personnes ayant terminé leurs études qui disposent au moins d'un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur parmi les personnes ayant achevé leurs études (2001) ; (4) part des ménages avec enfant dont une personne au moins dispose d'un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur parmi les ménages avec enfants (2001) ; (5) taux de chômage : ensemble des demandeurs d'emploi (y compris non rémunérés) parmi les personnes présentes sur le marché du travail (2001) ; (6) taux d'activité des femmes : ensemble des femmes occupant un emploi / femmes de 18 à 60 ans ayant terminé leurs études (2001) ; (7) taux de bénéficiaires du revenu mensuel minimum garanti (1998) ; (8) part des professions de bas standing : personnes exerçant une profession de bas standing / ensemble des personnes actives dont on connaît la profession (1991) ; (9) part des professions de haut standing : personnes exerçant une profession de haut standing / ensemble des personnes actives dont on connaît la profession (1991) ; (10) part des logements disposant du grand confort / total des logements (2001) ; (11) nombre de pièces pour 100 habitants : (nombre total de pièces x 100) / population (2001).

La formule de calcul prend en compte les dernières données statistiques disponibles, et ce pour les seuls secteurs statistiques de la région bilingue de Bruxelles-Capitale et de la région de langue française, comme le prescrit l'article 4 du décret du 27 mars 2002.

3 Il n'a pas été possible d'inclure les chiffres de population de l'enseignement secondaire spécialisé et en alternance, car ils ne sont pas disponibles par année d'études. De même ne sont pas inclus dans la figure 10.2 les 67 élèves fréquentant une 3<sup>e</sup> année d'orientation, groupe dont l'ISE moyen est de -0,52.

10.1 Indice socioéconomique moyen des quartiers où résident les élèves des différents niveaux et formes de l'enseignement fondamental et secondaire (de plein exercice et en alternance), par sexe – Année scolaire 2009-2010



En 2009-2010, l'indice socioéconomique moyen des quartiers où résident les élèves de l'enseignement primaire ordinaire est de +0,03, alors que cet indice est de -0,39 pour les quartiers où résident les élèves de l'enseignement primaire spécialisé.

10.2 Indice socioéconomique moyen des quartiers où résident les élèves des différentes années d'études et formes de l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice, par sexe – Année scolaire 2009-2010



En 2009-2010, l'indice socioéconomique moyen des quartiers où résident les élèves de 1D est de -0,50 alors que cet indice atteint +0,39 pour les quartiers où résident les élèves de 6G.